



Commune de La Chapelle-Longueville

Compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 12 avril 2021 à 18h

L'an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 heures, le Conseil Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Antoine Rousselet, Maire.

Étaient présents :

Mmes : Berger-Pagenaud, Fiquet, Lardilleux, Lefebvre et Travadon.

MM. : Barbier, Crevel, Jouault, Ridou, Rousselet et Russo formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Mme Mendy à Monsieur Jouault, Monsieur Ottonelli à M. Ridou et Monsieur Gisquet à M. Crevel.

Absent : M. Joille

Monsieur le Maire, président de droit, ouvre la séance à 18 h 00 ; il remercie les participants et procède à l'appel.

M. François CREVEL est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire est accompagné de Monsieur Similien Crestani, Directeur Général des Services de la Commune, qui se présente à l'assemblée et exprime son désir d'assister à cette séance à la fois pour faire connaissance des membres et découvrir nos travaux.

Il est donc procédé à un tour de table, à la suite de quoi, M. Jean Jouault, Maire adjoint et vice-président en charge du CCAS, fait le point de nos activités et actions depuis la mise en place du conseil.

« Mes chers collègues,

Depuis huit mois que le CCAS est installé, le temps nous a été compté : deux mois de période estivale (dont une semaine canicule) ont été suivis de deux mois de déconfinement, puis une re fermeture en novembre et décembre où nous avons dû faire le portage à domicile des colis pour nos aînés.

Nous avons retrouvé en janvier/février un semblant de liberté, surveillée par l'angoisse du virus, avec port du masque et gestes barrière. Ensuite vient un confinement départemental suivi d'un confinement national.

Malgré cette période bousculée et raccourcie, nous ne sommes pas restés inactifs. Collectivement nous avons mis en place des groupes de travail, la structure de groupe permettant l'adjonction de compétences extérieures à notre assemblée :

- un groupe « fêtes et cérémonies », animé par Elisabeth Pagenaud,
- un groupe « transport solidaire » également animé par Elisabeth,

- un groupe « aide aux aidants » piloté par François Crevel.

Nous avons organisé des permanences tenues où nous participons en binômes, et malgré les difficultés inhérentes à la période, cette disponibilité offerte aux habitants dans chaque village historique a commencé à fonctionner.

Nous avons traité plus d'une vingtaine de demandes d'aide, issues soit du Conseil départemental ou spontanées, se répartissant selon la diversité suivante :

- *Présence Verte,*
- *aides alimentaires,*
- *soldes de factures de fluides (eau / électricité),*
- *recherche de logement,*
- *aide à domicile,*
- *aide à des démarches informatiques,*
- *transport (vaccination),*
- *personnes dépendantes,*
- *démarches auprès d'administrations,*
- *obligation alimentaire,*
- *écoute des personnes isolées coupées de leur environnement familial,*
- *secours aux besoins des jeunes face aux soins, ou à l'acquisition d'une trousse à outils.*

Face d'une part à cette variété et à la spontanéité de la demande et face à ce jour au constat de l'accroissement de la fracture numérique chez les personnes âgées, confrontées aux impératifs informatiques ou téléphoniques des administrations ou des sociétés dites « de service »,

Face, par ailleurs, à la complexification des démarches à laquelle se heurtent les plus démunis de nos concitoyens pour obtenir des aides ou simplement de l'information, complexification qui aboutit parfois à une pure dissuasion,

Face encore, à nos jeunes à la recherche de stages par exemple, il apparaît que l'installation d'un agent à temps partiel, telle que les aides gouvernementales nous permettent de l'envisager, serait une opportunité permettant de développer notre action en lui donnant la dynamique de saisie rapide et pertinente des demandes, en raccourcissant d'autant les délais de réponse.

Cette hypothèse est corroborée par le fait que dans notre commune de 3500 habitants, les plus de 67 ans sont plus de 600, que nous aurons à nous pencher sur les personnes en situation de retraite, sans oublier les familles monoparentales, de plus en plus nombreuses, les personnes en situation précaire ou de handicap, ...

Et n'oublions pas notre jeunesse, face aux aléas de l'alternance, ou des difficultés de socialisation ou encore tout simplement et dramatiquement en précarité alimentaire...

Voilà mes chers collègues un aperçu de nos missions et de nos actions et je salue votre engagement à celles-ci ».

Selon l'ordre du jour :

1- Approbation compte de gestion de Monsieur le Percepteur :

Le Président présente aux membres du CCAS le Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur qui est identique au Compte Administratif pour l'exercice 2020.

La comparaison s'effectue entre la page n°22 et 23 du Compte de Gestion et la page n°1 A1 de l'exécution du budget du Compte Administratif du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, valide **à l'unanimité des voix** ce Compte de Gestion.

2 – Compte Administratif 2020 :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Réalisations	15 276.54	25 000.00
Résultat de l'exercice avant les reports antérieurs	9 723.46	
Résultats antérieurs reportés		19 482.54
Résultat de clôture	29 206.00	

Antoine ROUSSELET, Président en exercice présente le Compte Administratif, ce qui suscite un débat général, puis il quitte la salle au moment du vote.

Dès lors, la présidence de séance est assurée par Jean-Jouault, Vice-Président,

Le compte Administratif 2020 est adopté **à l'unanimité par 13 voix pour.**

3 - Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 et constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **29 206.00 €**, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	9 723.46
	DEFICIT :	0.00
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	19 482.54
	DEFICIT :	0.00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		29 206.00
D solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	0.00
	DEFICIT :	0.00
E Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	0.00
F Restes à Réaliser de la section d'investissement	RECETTES :	0.00
G solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement	0.00
H BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		0.00
AFFECTATION DE C		
1 en réserves au compte R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement H)		0.00
2 Affectation facultative complémentaire en réserves au 1068		
3 report en fonctionnement au compte R 002 (=C-H)		29 206.00
<i>pour mémoire report en investissement</i>	<i>au compte D 001 (=D)</i>	0.00
	<i>au compte R 001 (=D)</i>	0.00

Le Conseil d'Administration, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'affecter le résultat positif du bilan 2020 au BP 2021.

4 – Budget Primitif 2021 :

L'assemblée délibérante vote le budget par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

SECTION de FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
11	Charges à caractère général	22 500.00
65	Autres charges de gestion courante	31 706.00
TOTAL		54 206.00
RECETTES		
74	Dotations & participations	25 000.00
R002	Résultat reporté	29 206.00
TOTAL		54 206.00

Le Budget Primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

5 – Demande d'aide :

Monsieur Jouault présente une demande d'aide financière d'urgence qui nous a été transmise par le Conseil Départemental de l'Eure, concernant une habitante de la commune, dont la situation familiale a changé et qui fait momentanément face à des difficultés financières.

Au vu de la situation de cette personne, de la présentation et de l'étude du dossier, le CCAS décide à l'unanimité de lui apporter l'aide demandée et de la mettre en relation avec l'assistante sociale de secteur.

6 – Questions diverses

6.1 - Permanences : La première des permanences hebdomadaires dont le planning a été distribué dans les boîtes aux lettres avec le n° 6 du bulletin communal s'est tenue à La Chapelle Réanville. M. Jouault et Mme Fiquet, qui l'assuraient, n'ont pas eu de visiteurs. Sans doute faut-il que « la pompe s'amorce », nous ferons le point des suivantes.

6.2 - Accueil dans le cadre des permanences : Malgré plusieurs reports liés essentiellement à la pandémie, Servanne, Assistante sociale que M. Russo avait invitée à nous parler de l'accueil, intervient pour nous présenter les éléments clés inhérents à l'accueil : méthodologie, stratégie, supports, partenaires.

Après questions et débat général sur ce thème, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 50.